



Consultation sur les suivis éthiques optimaux des projets de recherche

Yanick Farmer, ancien président du CIEREH | 12.08.2026

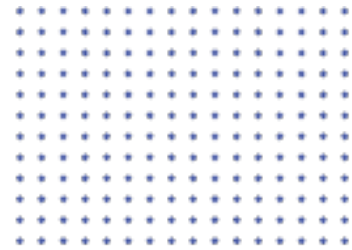
Université du Québec à Montréal





TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE	p.3
MÉTHODE	p.7
RÉSULTATS	p.10
DISCUSSION	p.13
RECOMMANDATIONS	p.15
REMERCIEMENTS	p.16
RÉFÉRENCES	p.17



Le suivi continu des projets dans l'EPTC2

Principal document normatif de référence en éthique de la recherche avec des êtres humains au Canada, l'*Énoncé de politique des trois conseils* (EPTC 2) a pour objectif général « d'établir des principes pour guider l'élaboration, la conduite éthique et le processus d'évaluation de l'éthique de la recherche avec des êtres humains » (EPTC 2, 2022, 14). Dans le chapitre 2, qui décrit la portée et l'approche de la politique, l'article 2.8 stipule que « l'évaluation d'un projet par le comité d'éthique de la recherche [CER] doit être une évaluation continue ». Plus précisément, cela signifie qu'« après l'évaluation initiale et l'approbation par le CER, l'évaluation de l'éthique de la recherche doit se poursuivre pendant toute la durée du projet » (EPTC 2, 2022, 25). L'article 6.14 spécifie ceci :

Il revient aux CER de prendre la décision finale sur la nature et la fréquence de l'évaluation continue de l'éthique, conformément à l'approche proportionnelle de l'évaluation de l'éthique de la recherche. À tout le moins, l'évaluation continue de l'éthique doit consister en un rapport d'étape annuel (pour les projets de plus d'un an) et en un rapport final au terme du projet (pour les projets de moins d'un an). (EPTC2, 2022, 124)

Dans plusieurs lieux d'évaluation éthique de la recherche au Canada, comme les universités et les établissements du réseau de la santé et des services sociaux, l'évaluation continue prend la forme « minimale » décrite par l'article 6.14. Généralement, les CER demandent aux chercheurs de remplir un rapport d'étape annuel (pour les projets qui durent plus d'un an) et/ou un rapport final.

À l'Université du Québec à Montréal, le rapport de suivi annuel fait environ une page. Le chercheur doit y expliquer les « modifications mineures » apportées au projet pendant l'année, les « incidents » et les « imprévus ». Il est également invité à y formuler d'« autres commentaires » sur le déroulement du projet et à joindre les « documents modifiés » (le formulaire d'information et de consentement, par exemple). Cette démarche est donc « auto-déclaratoire » et s'appuie essentiellement sur la bonne foi du chercheur, qui doit lui-même faire la recension des « incidents éthiques » ayant pu survenir en cours de projet. Cette approche fondée sur la confiance entre le CER et le chercheur n'est évidemment pas inhabituelle. Elle se révèle même *nécessaire* dans la mesure où une approche très stricte basée sur un contrôle systématique des projets par le CER deviendrait très coûteuse en temps et en ressources, tout en instaurant un climat de tension contreproductif avec les chercheurs.



« Il revient aux CER de prendre la décision finale sur la nature et la fréquence de l'évaluation continue de l'éthique, conformément à l'approche proportionnelle de l'évaluation de l'éthique de la recherche » (EPTC2, 2022, 124).

Le problème de l'asymétrie des exigences

Le système est caractérisé par une *asymétrie importante* entre les exigences du processus d'évaluation éthique des projets en amont (avant l'obtention du certificat émis par le CER) et en aval (après l'obtention du certificat). Car si, en aval, la confiance fait évoluer le processus d'évaluation continue vers des procédures allégées (un rapport d'une page au maximum), une tout autre logique prévaut en amont.

En effet, la demande d'évaluation initiale est assez lourde, puisqu'elle exige des chercheurs qu'ils remplissent un formulaire de plusieurs pages et fournissent sur demande d'autres documents, comme le formulaire d'information et de consentement (il y en a parfois plusieurs), le matériel de recrutement (affiches, lettres de sollicitation, etc.) et les outils de collecte de données (questionnaires, guides d'entrevue, etc.). Même pour un projet à risque minimal, il est nécessaire de mobiliser plusieurs membres du CER pour prendre connaissance de tous les documents et en discuter avant de prendre une décision, souvent sous la forme d'une « approbation conditionnelle », laquelle exige au moins une étape supplémentaire (la relecture des documents révisés) avant l'émission du certificat éthique.

Lors de l'évaluation initiale, il n'est pas rare de remarquer que les chercheurs, malgré leur bonne foi et leur expertise avérée, sous-estiment certains défis que pose leur devis de recherche. Par exemple, certains ignorent ou connaissent mal le fonctionnement interne du milieu (écoles, hôpitaux, entreprises, etc.) où ils souhaitent mener leur recherche. D'autres ne sont pas familiers avec les lois ou les meilleures pratiques en matière de sécurisation des données ou de protection de la vie privée. Ces exemples font ressortir l'importance pour les CER d'adopter à l'égard des chercheurs une approche de *vigilance bienveillante* à propos du respect des différentes normes applicables à l'éthique de la recherche. Au moment de l'évaluation initiale, le CER peut jouer ce rôle d'accompagnement dans la mesure où la procédure est plus extensive et comprend même, à l'occasion, une rencontre formelle avec les

chercheurs, auxquels les membres du CER peuvent alors adresser *directement* leurs commentaires et leurs questions.

La problématique que soulève l'asymétrie entre l'amont et l'aval du processus d'évaluation éthique apparaît plus nettement quand on considère les manquements potentiels observés lors de l'évaluation initiale. Les chercheurs **ne peuvent pas tout prévoir** et la vigilance exercée en amont par les CER leur est souvent très utile pour bonifier des aspects de leur projet qui ont une incidence éthique. Toutefois, le minimalisme de la procédure de suivi après l'obtention du certificat ne permet pas aux chercheurs de profiter pleinement de leurs échanges avec les CER pour éviter les manquements potentiels dans la gestion de leur projet. Pourtant, des questions éthiques spécifiques se posent aux chercheurs après les premières étapes de leur recherche. Par exemple, comment disposent-ils des données recueillies ? Comment se fait l'échange d'informations confidentielles avec les co-chercheurs et les assistants de recherche ? Les équipes ont-elles respecté leurs engagements de retour des connaissances vers les milieux ? Tout comme lors du processus d'évaluation initiale, les questions éthiques d'importance ne manquent pas. Dans ce contexte, est-il opportun de prévoir des mécanismes de suivi annuel plus complets ? Si oui, quels modèles de suivi sont envisageables ? Quels en sont les bénéfices et les inconvénients ? Quelles recommandations peut-on faire à ce sujet ?

Solutions envisageables : avantages et limites

Un bref examen de cette problématique conduit à envisager trois grands modèles de suivi éthique après l'émission du certificat. Le premier, assez formel, s'apparenterait à l'**inspection professionnelle** mise en place au sein des ordres professionnels du Québec. Le deuxième modèle, plus convivial, passerait par des **rencontres individuelles** avec les équipes de recherche (un ou plusieurs membres de l'équipe). Enfin, le troisième, plus économe en temps et en ressources, proposerait des **rencontres de groupe** avec plusieurs équipes de recherche en même temps, afin d'aborder des thèmes plus transversaux et de répondre aux questions des chercheurs.

L'inspection professionnelle

Dans les ordres professionnels du Québec, qui sont régis par une loi-cadre appelée *Code des professions*, l'inspection professionnelle comprend plusieurs étapes (OIIQ, 2023). Pour le professionnel membre de l'ordre, la première étape est la réception d'un avis d'inspection par courriel. Ensuite, lors de la deuxième étape, le professionnel doit remplir un questionnaire d'inspection professionnelle dans lequel il est invité à réfléchir à différents aspects de sa pratique. Lors de la troisième étape, l'inspecteur analyse les réponses du professionnel. Parfois, une visite d'inspection s'avère nécessaire pour visualiser le contexte d'une pratique professionnelle. Enfin, quatrième étape, une fois recueillies toutes les informations pertinentes, les inspecteurs étudient le dossier et envoient au professionnel un rapport

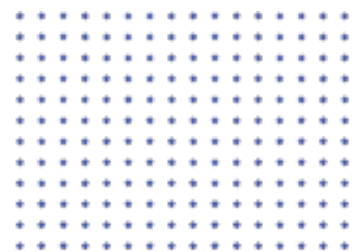
d'inspection. Le modèle très rigoureux de l'inspection professionnelle contribuerait certainement à réduire l'asymétrie entre les exigences en amont et en aval de l'évaluation éthique, mais il est dispendieux en temps et en ressources. Même si les avis d'inspection peuvent n'être adressés qu'à un petit nombre de chercheurs (par tirage au sort, par exemple), il reste que la démarche est complexe et que très peu de CER disposent des ressources nécessaires à la réalisation d'un tel mandat. De plus, le mécanisme de l'inspection professionnelle risque d'être mal perçu par la communauté des chercheurs en raison de sa lourdeur administrative et de l'impression de « contrôle » qu'elle peut donner.

La rencontre individuelle

Un modèle moins formel que l'inspection professionnelle pourrait prendre la forme d'une rencontre individuelle avec les chercheurs. Une équipe de deux ou trois membres du CER irait à la rencontre de chercheurs choisis au hasard, après leur avoir communiqué par avis les sujets à aborder à cette occasion. Ce modèle serait moins formel dans la mesure où la rencontre s'apparenterait à une conversation, au cours de laquelle le chercheur pourrait faire le bilan de son projet et répondre aux questions du CER. Celui-ci pourrait en profiter pour transmettre au chercheur des informations sur l'évolution des meilleures pratiques en matière, par exemple, de gestion des données de recherche. Bien que cette formule soit plus facile à mettre en place et moins coûteuse en temps et en ressources, tout en étant plus conviviale pour les chercheurs, elle représente néanmoins un alourdissement des tâches de la plupart des CER. Pour les CER de petite taille, qui évaluent annuellement un nombre restreint de projets (dans les cégeps, par exemple), ce modèle pourrait quand même se révéler intéressant et assez facilement applicable.

La rencontre de groupe

Le troisième modèle serait peut-être plus commode pour rejoindre un grand nombre de chercheurs. En outre, même s'il exige un engagement supplémentaire de la part des CER, il peut représenter un bon « investissement » pour prévenir les manquements évitables par le dialogue et la transmission d'informations aux chercheurs. Beaucoup de « litiges » entre chercheurs et CER résultent moins de la mauvaise foi des uns et des autres que de l'ignorance des réalités propres de chacun. Ainsi, les CER pourraient organiser chaque année des rencontres de groupe destinées aux équipes dont les projets sont en cours de réalisation. L'ordre du jour pourrait inclure toutes les questions sensibles et récurrentes qui concernent les équipes selon les domaines de recherche. Les chercheurs auraient aussi l'occasion de poser des questions plus spécifiques ou de demander conseil sur les défis qu'ils rencontrent. Ce genre d'initiative pourrait même *rapprocher* les CER et les communautés de chercheurs avec lesquelles ils travaillent, et faciliter ainsi la compréhension mutuelle.



Objectif, échantillon et collecte de données

Afin de connaître, de manière aussi complète et fine que possible, l'avis éclairé de la communauté universitaire uqamienne sur les meilleurs mécanismes de suivi éthique des projets de recherche ayant obtenu un certificat des CER, nous avons décidé de mener une consultation interne auprès de groupes ciblés. Le choix de ces groupes était fonction de leur connaissance des comités d'éthique de la recherche et de leur expérience avec eux. Comme l'objectif de la consultation était d'évaluer la pertinence de la mise en place d'un mécanisme plus élaboré de suivi des projets, il était essentiel que les personnes appelées à se prononcer sur la question aient une vision précise des enjeux.

Dans le but de constituer un échantillon représentatif de l'ensemble des points de vue judicieux sur la question, nous avons choisi d'interroger, dans le cadre de groupes de discussion (*focus groups*), des personnes appartenant à trois catégories distinctes : des **chercheurs**, des **gestionnaires** et des **personnes travaillant au sein des comités d'éthique** de la recherche de l'UQAM. L'ancienneté comme employé de l'UQAM n'était pas un critère de sélection, mais tous les participants devaient avoir au moins une certaine connaissance de l'éthique de la recherche et du fonctionnement des CER. La taille de l'échantillon a été fixée par un principe de saturation des données qualitatives recueillies, c'est-à-dire que la collecte s'est arrêtée quand les mêmes propos ont commencé à se répéter en réponse aux questions posées. Ainsi, 6 séances de discussion regroupant au total 16 personnes ont eu lieu (entre deux et quatre personnes par groupe en moyenne). Le profil professionnel des participants est résumé dans le tableau 1.

TABLEAU 1 : PROFIL PROFESSIONNEL DES PARTICIPANTS

N	CATÉGORIE D'EMPLOI	ANCIENNETÉ
1	Professeur/chercheur	Entre 0 et 10 ans
2	Professeur/chercheur	Entre 10 et 20 ans
3	Professeur/chercheur/membre d'un CER	Entre 0 et 10 ans
4	Professeur/chercheur/membre d'un CER	Entre 10 et 20 ans
5	Professeur/chercheur/membre d'un CER	Plus de 20 ans
6	Gestionnaire	Entre 0 et 10 ans
7	Gestionnaire	Entre 10 et 20 ans
8	Gestionnaire	Entre 10 et 20 ans
9	Gestionnaire	Plus de 20 ans

10	Professeur/chercheur	Entre 10 et 20 ans
11	Professeur/chercheur	Entre 10 et 20 ans
12	Professeur/chercheur/membre d'un CER	Entre 10 et 20 ans
13	Employé/CER	Entre 10 et 20 ans
14	Employé/CER	Entre 10 et 20 ans
15	Employé/CER	Entre 10 et 20 ans
16	Employé/CER	Entre 10 et 20 ans

Le guide d'entretien utilisé pour la collecte de données comprenait huit questions. Les quatre premières portaient sur le profil professionnel des participants et sur leurs connaissances en éthique de la recherche. Ensuite, le guide présentait les trois mécanismes de suivi continu envisagés pour rééquilibrer à l'UQAM les exigences avant et après l'obtention du certificat éthique (inspection professionnelle, rencontre individuelle et rencontre de groupe). Une fois décrits ces mécanismes, il était demandé aux participants s'ils étaient d'avis qu'un changement du mécanisme actuel de suivi était approprié et quel mécanisme serait selon eux le plus efficace (questions 5 et 6). La septième question leur demandait si d'autres mécanismes que ceux évoqués leur paraissaient préférables. Enfin, la huitième et dernière question du guide sollicitait des commentaires plus généraux sur la consultation et ses finalités.

Analyse des données

Les discussions tenues lors des entretiens de groupe ont été transcrites sous forme de verbatim **en retirant les informations identifiantes**, et 204 pages ont ainsi été produites et analysées. L'analyse des données visait d'abord à déterminer le mécanisme de suivi qui recueille le plus d'appui au sein de la communauté uqamienne et les arguments qui justifient ce choix. Ensuite, il fallait également analyser les commentaires et suggestions concernant sa mise en œuvre.

Les données colligées ont été analysées manuellement (sans l'aide d'un logiciel) par le responsable de la consultation, après quoi, pour garantir la fiabilité de l'interprétation, les résultats ont été révisés par un autre membre de l'équipe ayant pris part aux entretiens. Dans la mesure où l'objectif de la consultation était de savoir si, parmi les options proposées, un nouveau mécanisme de suivi pouvait remplacer l'actuel, l'analyse n'exigeait pas de traiter une grande quantité de données, ni d'opérer des catégorisations complexes de nature inductive. L'approche était en partie déductive puisqu'elle se concentrait sur les niveaux d'accord individuels à des propositions (de mécanismes) prédéfinies. Par contre, l'argumentaire élaboré par les participants pour justifier le choix d'un mécanisme a fait l'objet d'une analyse inductive afin de synthétiser les arguments en quelques idées.

La démarche a débuté par la familiarisation initiale du responsable de la consultation avec les données brutes. Par la suite, un codage (extraction de texte en fonction de références aux mécanismes) a permis d'établir des liens entre les propos exprimés par les participants et les questions concernant les mécanismes de suivi (Fortin et Gagnon, 2016). Lors de ce codage, les extraits de verbatim pertinents ont été répartis en trois catégories : 1) les propos portant sur le mécanisme privilégié ; 2) l'argumentaire étayant le choix de ce mécanisme ; 3) les commentaires relatifs à sa mise en œuvre. Après cette analyse, il a été possible de déterminer les niveaux d'appui à l'un ou l'autre des mécanismes de suivi, la liste des principaux arguments justifiant ces choix, ainsi que les suggestions concernant leur implantation. Ces résultats sont exposés dans la section suivante.



Les résultats obtenus au terme des consultations sont à la fois quantitatifs et qualitatifs. Le tableau 2 présente les niveaux d'appui aux différents mécanismes, alors que le tableau 3 synthétise les arguments favorables ou défavorables à chacun d'eux. Le tableau 4 ajoute certaines remarques sur la mise en œuvre du mécanisme privilégié.

TABLEAU 2 : APPUI AUX DIFFÉRENTS MÉCANISMES DE SUIVI

MÉCANISME DE SUIVI	NIVEAU D'APPUI (%)
Statu quo	6,3
Inspection professionnelle	0
Rencontre individuelle	25
Rencontre de groupe	12,5
Hybride	56,2

Dans le tableau 3 ci-dessous, les arguments pour et contre chacun des mécanismes ne sont pas cités mot à mot : par souci de clarté et pour éviter des répétitions, une synthèse a été effectuée.

TABLEAU 3 : ARGUMENTS POUR ET CONTRE CHACUN DES MÉCANISMES

MÉCANISME	ARGUMENTS POUR	ARGUMENTS CONTRE
Statu quo	- Le manque de ressources ne permet pas l'ajout de nouvelles tâches liées au suivi - Les CER de l'UQAM ont déjà beaucoup de suivis à effectuer dans le cadre de la procédure actuelle - Les problèmes de suivi sont-ils assez sérieux pour justifier un changement ? - Le suivi continu est une responsabilité individuelle des chercheurs et non une question de mécanisme	- Certains chercheurs omettent de produire des suivis annuels - Les chercheurs ne déclarent pas toujours les modifications pertinentes de leur projet - Des chercheurs demandent parfois à la dernière minute des avis de renouvellement de leur certificat (en vue de versements de subvention ou de publications, par exemple) - Une procédure plus coercitive pourrait limiter les négligences parfois constatées - Le mécanisme actuel ne permet pas de faire suffisamment de formation et de sensibilisation aux questions éthiques
Inspection professionnelle	- Ce mécanisme se caractérise par une rigueur intéressante - Tous les aspects potentiellement problématiques d'un projet peuvent être abordés en profondeur	- La mise en œuvre lourde exige des CER et des chercheurs beaucoup de ressources et de temps - L'inspection peut renforcer chez les chercheurs l'impression de « contrôle » et générer des tensions avec les CER - Certains chercheurs font déjà partie d'ordres professionnels et sont soumis au mécanisme de l'inspection - Certains organismes subventionnaires font déjà des audits
Rencontre individuelle	- Cette approche paraît plus constructive et moins conflictuelle que l'inspection - Elle favorise un dialogue en présence et une meilleure compréhension entre chercheurs et CER - Cibler les chercheurs rencontrés pourrait réduire les ressources nécessaires	- Ce mécanisme exige quand même des ressources supplémentaires - Chercheurs et CER doivent consacrer du temps à la préparation de telles rencontres
Rencontre de groupe	- Ce mécanisme pourrait contribuer à la formation et à la sensibilisation, notamment des étudiants gradués - Il permet de rejoindre plus de chercheurs	- Il ne permet pas de faire un suivi au sens strict - Peu de chercheurs y prendront part si la participation n'est pas obligatoire
Hybride	Grâce à la complémentarité des approches, ce mécanisme cumule les avantages des rencontres individuelle et de groupe	Il pose les mêmes problèmes que ceux évoqués à propos des rencontres individuelles et de groupe

Pour conclure la présentation des résultats, le tableau 4 propose une synthèse des commentaires au sujet de la mise en œuvre des mécanismes.

TABLEAU 4 : SYNTHÈSE DES COMMENTAIRES SUR LA MISE EN ŒUVRE DES MÉCANISMES

RÉSUMÉ DES COMMENTAIRES
- Si un nouveau mécanisme de suivi est mis en place, de nouvelles ressources seront nécessaires pour l'administrer. - Qui devrait prendre en charge l'administration du mécanisme de suivi des projets ? Les CER ou une autre instance ? - Le nouveau mécanisme, s'il est implanté, devrait inclure à la fois des rencontres individuelles et des rencontres de groupe. - Outre les mécanismes comme tels, il pourrait y avoir un didacticiel en ligne portant sur l'ensemble de la démarche éthique, y compris les suivis. - Afin de responsabiliser les chercheurs par rapport aux suivis, les CER devraient s'assurer que des rappels soient faits régulièrement, par le biais de la plateforme Nagano ou par d'autres moyens. - Les assemblées départementales pourraient servir à l'occasion de relais aux messages du CIEREH à l'intention des professeurs/chercheurs. - Les rencontres individuelles ne devraient pas être aléatoires, mais cibler des projets plus sensibles. - Dans les cas où les suivis sont gérés par une instance autre que les CER, celle-ci pourrait néanmoins suivre leurs recommandations sur les projets à cibler. - Dans le contrat que les professeurs remplissent pour assurer la direction de mémoires ou de thèses, il serait essentiel de rappeler l'ensemble des obligations en matière d'éthique de la recherche, y compris l'implication dans le suivi continu. - Peu importe le mécanisme choisi, la participation au suivi doit être obligatoire, même pour les rencontres de groupe. - Les obligations en matière d'éthique de la recherche devraient être rappelées aux étudiants durant leur parcours à la maîtrise ou au doctorat (par exemple, après leurs séminaires, quand ils amorcent leur recherche). - Pour les cas où les exigences en matière de suivi ne sont pas respectées, un régime de sanctions devrait être prévu, y compris pour les chercheurs dont le projet n'est pas subventionné.

Discussion

Niveaux d'appui aux différents mécanismes

Une tendance très nette se dégage des taux d'appui aux différents mécanismes de suivi continu présentés dans le tableau 2. **La rencontre individuelle recueille plus de 80 % d'appuis**, soit comme mécanisme unique, soit comme partie, avec la rencontre de groupe, d'un mécanisme hybride permettant de former davantage de chercheurs à des enjeux éthiques précis (comme le consentement, le retour des résultats, les conflits d'intérêts, la sécurisation des données, les indemnités compensatoires, etc.).

Cela dit, l'éventuelle implantation d'un nouveau mécanisme de suivi à l'UQAM suscite des craintes en raison du manque de ressources. Certains se demandent en outre qui, du CER lui-même ou d'une autre instance, devrait en assurer la gestion. Malgré cela, **le statu quo est rejeté** par la quasi-totalité des participants (15 sur 16). Pour sa part, étant donné sa lourdeur et les tensions possibles avec les chercheurs, **le mécanisme de l'inspection professionnelle a été écarté par l'ensemble des participants**, même si certains en reconnaissent la rigueur pour un suivi en profondeur de certains projets. Pour finir, la rencontre individuelle apparaît à plusieurs comme un compromis acceptable permettant un suivi adéquat dans un environnement plus convivial.

Certains arguments à retenir

En vue du futur choix institutionnel d'un mécanisme de suivi continu, certains arguments invoqués par les participants lors des entretiens méritent d'être soulignés (voir les détails dans le tableau 3). Dans un premier temps, il faut noter qu'aux yeux de la plupart des participants, **le mécanisme actuel** (statu quo) **ne semble pas suffisant** pour développer une solide culture en éthique de la recherche chez les chercheurs et les étudiants gradués. Alors que certains chercheurs estiment connaître leurs obligations en matière de recherche impliquant des êtres humains, d'autres font valoir que les contextes et les milieux évoluent rapidement, ce qui rend des mises à jour nécessaires. D'autre part, les participants impliqués dans le suivi continu au sein des CER soutiennent que le principe de la confiance mutuelle (entre chercheurs et CER), même s'il est hautement souhaitable, comporte des limites. Ainsi, certains rapportent qu'il est relativement fréquent que des chercheurs (y compris des étudiants) « oublient », parfois pendant plusieurs années, de remplir le formulaire de suivi annuel ou de déclarer des incidents éthiques survenus en cours de projet. Cette situation peut mettre les CER sous pression quand des plaintes sont formulées ou lorsque des chercheurs sollicitent dans l'urgence un renouvellement de leur certificat éthique (la plupart du temps pour recevoir un versement de leur subvention ou publier dans une revue exigeant un numéro de certificat).

Afin d'instaurer une culture de l'éthique de la recherche plus forte à l'UQAM, plusieurs participants souhaitent un mécanisme de suivi impliquant une plus grande proximité avec les chercheurs et les étudiants. En effet, **le mécanisme actuel maintient une distance** entre CER et chercheurs, puisqu'il requiert seulement le remplissage une fois par année d'un court formulaire en ligne. Or, cette distance peut nuire à la nécessaire compréhension mutuelle des enjeux auxquels font face les uns et les autres. Ainsi, bien que les coordonnateurs des CER soient toujours disponibles pour répondre aux interrogations des chercheurs, beaucoup d'entre eux ne font pas appel à leurs services. **Un mécanisme fondé sur la rencontre** (individuelle ou de groupe) **pourrait faciliter un rapprochement** et un dialogue susceptibles d'aider chercheurs, étudiants et membres des CER à appréhender l'ensemble des obligations et contraintes de chaque projet. Certes, les rencontres en personne exigent des CER et des chercheurs davantage de préparation, mais elles contribuent aussi à un **engagement plus actif** grâce auquel le suivi continu sera plus rigoureux.

Par ailleurs, la question des ressources et de la gestion est cruciale pour la réussite ou l'échec d'un nouveau mécanisme de ce type. Il est clair pour tous les participants que **des ressources devront être ajoutées pour en assurer le bon fonctionnement**, et l'ampleur de cet engagement financier devra faire l'objet de discussions et de consultations. Par contre, **la nécessité de créer une nouvelle instance** (indépendante des CER) pour gérer le suivi continu des projets **ne fait pas consensus**. Certains participants jugent que le mécanisme sera plus efficace s'il est administré par des personnes « plus impartiales », parce que sans contact régulier avec les chercheurs ; d'autres estiment au contraire que les CER possèdent une connaissance plus fine des projets.

Recommandations

Au terme de cette consultation et de l'analyse que nous en avons faite, nous souhaitons formuler **cinq recommandations** destinées à nourrir la réflexion des décideurs qui seront responsables des suites à donner à ce rapport. Ces recommandations portent sur le choix du mécanisme et son implantation à l'UQAM.

- **Première recommandation** : étant donné l'appui dont il bénéficie et la complémentarité d'approches qu'il permet, un mécanisme de suivi hybride devrait être privilégié pour remplacer le mécanisme actuel. Il inclurait des rencontres individuelles et des rencontres de groupe, ainsi qu'un didacticiel disponible sur les sites web des CER.
- **Deuxième recommandation** : afin d'en évaluer l'efficacité réelle, il conviendrait de procéder à une implantation graduelle. Ainsi, des tests pourraient être effectués pendant la première année avant d'initier (ou non) le remplacement officiel du mécanisme actuel.
- **Troisième recommandation** : puisque la question de l'allocation des ressources est primordiale pour la réussite du projet, il est essentiel qu'elle fasse l'objet d'une réflexion collective impliquant toutes les parties prenantes (employés, gestionnaires et membres).
- **Quatrième recommandation** : afin de maximiser l'utilisation des ressources, la demande de suivi (surtout les rencontres individuelles) devrait cibler des projets plutôt que les désigner aléatoirement. La participation aux activités de suivi devrait être obligatoire et un régime de sanctions devrait être prévu, y compris pour les recherches non subventionnées.
- **Cinquième recommandation** : si le nouveau mécanisme de suivi est finalement adopté et mis en œuvre, et qu'il se révèle efficace, il serait souhaitable que l'UQAM en fasse la promotion auprès d'autres organisations ayant des CER (cégeps, universités, établissements de santé, etc.).

Remerciements

L'équipe de recherche aimerait adresser ses plus sincères remerciements aux personnes et aux institutions qui ont permis de mener à bien cette consultation, à commencer par son partenaire principal, **l'Université du Québec à Montréal**, et tous ses employés qui nous ont accordé leur temps et leur confiance. Nous voulons plus particulièrement exprimer notre gratitude à **madame Geneviève Proulx**, directrice du Service de la recherche et de la création, qui a appuyé le projet dès le départ. Nous souhaitons aussi remercier chaleureusement le **Secrétariat sur la conduite responsable de la recherche (SCRR)** de son généreux soutien financier sans lequel la consultation n'aurait pu se réaliser. Enfin, nous tenons aussi à saluer et remercier toutes les personnes que nous ne pouvons nommer ici faute de place, mais qui, à un moment ou à un autre, ont apporté leur concours à cette consultation par des gestes ou des encouragements. À toutes et à tous, merci beaucoup !

Yanick Farmer, professeur à l'UQAM, responsable de la consultation et auteur du rapport

Jean-François Lavallière, étudiant à l'UQAM, auxiliaire de recherche

Références

- Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada et Instituts de recherche en santé du Canada (2022). *Énoncé de politique des trois conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains*.
- Fortin, M. F., & Gagnon, J. (2016). *Fondements et étapes du processus de recherche: méthodes quantitatives et qualitatives*. Chenelière éducation.
- Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (s.d.). *Inspection professionnelle*.
<https://www.oiq.org/pratique-professionnelle/inspection-professionnelle>